

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire
À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques). Aucune donnée disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º
Lieu: N-4050-320 Porto
Téléphone: +351 226002917
E-mail: info@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Internet: www.analytichem.com
Service responsable: SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV
Rue: Industriezone "De Arend" 2
Lieu: B-8210 Zedelgem
Téléphone: +32 50 28 83 20
E-mail: info.be@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Service responsable: AnalytiChem
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 070 245 245 (8002 5500 Luxemburg) / +32 2 808 3237 (CHEMTREC-Belgium) / +352 20 20 24 16 (CHEMTREC-Luxembourg)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 2 de 13

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 3; H301

Acute Tox. 4; H332

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Potassium cyanide

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H301

Toxique en cas d'ingestion.

H332

Nocif par inhalation.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264

Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

Composants pertinents

| Nº CAS | Substance | Quantité | | |
|----------|--|--------------|----------|-------|
| | Nº CE | Nº Index | Nº REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 151-50-8 | Potassium cyanide | | | < 1 % |
| | 205-792-3 | 006-007-00-5 | | |
| | Met. Corr. 1, Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H290 H310 H330 H300 H372 H400 H410 EUH032 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS | Nº CE | Substance | Quantité |
|----------|--|-------------------|----------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 151-50-8 | 205-792-3 | Potassium cyanide | < 1 % |
| | par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); par inhalation: CL50 = 63 ppm (gaz); dermique: DL50 = ca. 11,28 mg/kg; par voie orale: DL50 = >= 7,49 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=10 | | |

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver immédiatement avec: Eau

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 4 de 13

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Utiliser un échappement (laboratoire).

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 5 de 13

s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

Législation nationale

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit sec.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| Nº CAS | Noms des agents | ppm | mg/m ³ | F/m ³ | Catégorie | Origine |
|----------|---|-----|-------------------|------------------|-----------|---------|
| 151-50-8 | Potassium (cyanure de) (exprimé en cyanure) | - | 1 | | 8 h | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS | Noms des agents | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|----------------------------|-------------------|-------------------|------------|------------------------|
| DNEL type | | | | |
| 151-50-8 | Potassium cyanide | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 0,94 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, aigu | | par inhalation | systémique | 12,5 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 0,14 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, aigu | | dermique | systémique | 4,03 mg/kg p.c./jour |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Noms des agents | |
|---|-------------------|--------------|
| | | Valeur |
| Milieu environnemental | | |
| 151-50-8 | Potassium cyanide | |
| Eau douce | | 0,001 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 0,0032 mg/l |
| Eau de mer | | 0,0002 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 0,004 mg/kg |
| Sédiment marin | | 0,0008 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 0,05 mg/l |
| Sol | | 0,007 mg/kg |

Conseils supplémentaires

Les réglementations nationales doivent être également observées!

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Liquide
Couleur: incolore

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 7 de 13

| | |
|--|--------------------------|
| Odeur: | sans odour |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | X |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | 9 |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| non déterminé | |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 1,00 g/cm ³ |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Dangers d'explosion | |
| non déterminé | |
| Combustion entretenue: | Aucune donnée disponible |
| Température d'inflammation spontanée | |
| solide: | Aucune donnée disponible |
| gaz: | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | |
| Non comburant. | |

Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Taux d'évaporation: | Aucune donnée disponible |
| Épreuve de séparation du solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en solvant: | 0 |
| Teneur en corps solides: | 0 |
| Point de sublimation: | Aucune donnée disponible |
| Point de ramollissement: | Aucune donnée disponible |
| Point d'écoulement: | Aucune donnée disponible |
| Aucune donnée disponible: | |
| Viscosité dynamique: | Aucune donnée disponible |
| Durée d'écoulement: | Aucune donnée disponible |

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 8 de 13

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Acide

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) 199,8 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 19,98 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 1,998 mg/l

| N° CAS | Substance | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
|----------|-------------------------------------|-------------------|-----------|--------|---|--|
| 151-50-8 | Potassium cyanide | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | >= 7,49 | Rat | Clinical and Experimental Toxicology of | A reputable corporate laboratory |
| | cutanée | DL50 mg/kg | ca. 11,28 | Lapin | J Toxicol – Cut and Ocular Toxicol 13:24 | Animals were exposed to a solution of cy |
| | inhalation vapeur | ATE | 0,5 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE | 0,05 mg/l | | | |
| | inhalation (1 h) gaz | CL50 | 63 ppm | Rat | Study report (1981) | OECD Guideline 403 |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 9 de 13

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles pour le mélange.

Autres informations

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 10 de 13

| Nº CAS | Substance | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
|----------|-----------------------------------|--------------------|----------|-----------|---|---|--|
| 151-50-8 | Potassium cyanide | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 0,1038 | 96 h | Gasterosteus aculeatus | Study report (2005) | other: ASTM E729-96. Standard Guide for |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | 0,116 | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | Journal of Hazardous Materials 197 (2011) | ISO 8692 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | 0,21638 | 48 h | other aquatic crustacea: <i>Acartia tonsa</i> | Study report (2006) | other: ASTM E 729-96: Standard Guide for |
| | Toxicité pour les algues | NOEC | 0,1 mg/l | 10 d | <i>Chlamydomonas</i> sp. | Bulletin 106. Virginia Water resources R | Bartsch, A.F. 1971. Algal Assay Procedur |
| | Toxicité bactérielle aiguë | CE50 () | 2,3 mg/l | 0,5 h | activated sludge, domestic | Acta hydrochim. hydrobiol. 20, 3 (1992) | EU Method C.11 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

FBC

| Nº CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|----------|-------------------|-------|--------|----------------------|
| 151-50-8 | Potassium cyanide | 3,162 | | United States Enviro |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Éviter une introduction dans l'environnement.

Effet nocif par modification du pH.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 11 de 13

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|--|----------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3413 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | CYANURE DE POTASSIUM EN SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 6.1 |
| Code de classement: | T4 |
| Quantité limitée (LQ): | 100 mL |
| Quantité exceptée: | E4 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| N° danger: | 60 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|----------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3413 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | CYANURE DE POTASSIUM EN SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 6.1 |
| Code de classement: | T4 |
| Dispositions spéciales: | 802 |
| Quantité limitée (LQ): | 100 mL |
| Quantité exceptée: | E4 |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|----------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3413 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | POTASSIUM CYANIDE SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 6.1 |
| Marine pollutant: | P |
| Dispositions spéciales: | - |
| Quantité limitée (LQ): | 100 mL |
| Quantité exceptée: | E4 |
| EmS: | F-A, S-A |
| Groupe de ségrégation: | 6 - cyanides |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|---|---------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3413 |
|---|---------|

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 12 de 13

| | |
|--|----------------------------|
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | POTASSIUM CYANIDE SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 6.1 |
| Dispositions spéciales: | A3 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 1 L |
| Passenger LQ: | Y641 |
| Quantité exceptée: | E4 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 654 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 5 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 662 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 60 L |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Oui |
| Matières dangereuses: | potassium cyanide |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cyanide standard solution 1000 µg/ml for

Révision: 24.04.2025

Code du produit: AC18.03027

Page 13 de 13

Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë, catégorie de danger 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1

Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-----------------------------|
| Acute Tox. 3; H301 | Méthode de calcul |
| Acute Tox. 4; H332 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 2; H411 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|--------|--|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H300 | Mortel en cas d'ingestion. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H310 | Mortel par contact cutané. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes (glande thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH032 | Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. |

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)